

RÉUNION DU LUNDI 11 JUILLET 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LOUP HORS

L'an deux mil seize, le lundi onze juillet, à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Samuel **DUMAS**, Maire.

Etaient présents : Samuel **DUMAS**, Maire, Catherine **LÉVÊQUE** 1^{er} Adjoint (procuration de Pierre-Yves **LE BERRE**, 2^{ème} Adjoint), Pascal **FREMONT**, Corinne **DURAND**, Alice **MASSOT**, Florence **VAN DEN BUSSCHE**, Christophe **TERTRE** (procuration d'Arnaud **TRIOMPHE**), Monique **FERRUT**, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Pierre-Yves **LE BERRE**, 2^{ème} Adjoint (procuration à Catherine **LÉVÊQUE**), Arnaud **TRIOMPHE** (procuration à Christophe **TERTRE**), Jean-Marc **SAVIGNY**.

Madame Catherine **LÉVÊQUE** a été élue secrétaire

Dates de convocation et d'affichage : 05/07/2016.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice = 11. - présents = 08. - votants = 10.

2016-28

GRATIFICATION STAGIAIRE

Suite à l'étude des zones humides de notre commune, M. Baptiste **BLANCHARD** a été retenu pour effectuer le stage concernant le recensement des mares. Ce stage se déroule du 20 juin au 19 août 2016, à raison de 35 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal décide de lui allouer une gratification de 3.60 € /heure durant toute la durée de ce stage.

2016-29

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION STAGIAIRE

Comme indiqué dans la convention de stage de Monsieur Baptiste **BLANCHARD** (article 15), les frais de nourriture et d'hébergement sont, dans la mesure du possible à la charge du Maître de stage. Celui-ci sera logé et nourri à l'hôtel de la Gare à Bayeux, en pension complète à la charge de la commune.

2016-30

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Pour les besoins du recensement communal de la population qui aura lieu en 2017, le Conseil décide de nommer Madame **JEANNE** Laurence en qualité de coordonnateur communal de l'enquête. Monsieur le Maire est chargé d'établir un arrêté.

2016-31

AIDE VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'aide émanant de Monsieur et Madame **VARIN** Sébastien pour la sortie au Puy du Fou qui a eu lieu du 21 au 22 avril 2016, auquel a participé leur fils Titouan **VARIN** et dont le coût s'élève à 1310.80 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 45 € à Monsieur et Madame **VARIN** Sébastien.

2016-32

AIDE VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'aide émanant de Monsieur et Madame LE BERRE Pierre-Yves pour le voyage en Espagne qui a eu lieu du 25 au 30 avril 2016, auquel a participé leur fils André LE BERRE et dont le coût s'élève à 310.00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 76 € à Monsieur et Madame LE BERRE Pierre-Yves.

2016-33

AIDE VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'aide émanant de Monsieur et Madame BAUGE Bruno pour la semaine montagne et développement durable qui a eu lieu du 06 au 11 mars 2016, auquel a participé leur fils Mathis BAUGE et dont le coût s'élève à 360.00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 76 € à Monsieur et BAUGE Bruno.

DIVERS

► Entretien Clos Saint Louis : Afin de résoudre le problème d'entretien des espaces verts du lotissement, et en vertu des articles L2213-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil décide d'entretenir les espaces verts du lotissement Le Clos Saint Louis. Pour des raisons de sûreté et de responsabilité le Maire décide de prendre en charge financièrement l'entretien des espaces verts du lotissement sur le même principe que la prise en charge de l'éclairage public. Cependant, la mairie n'acceptera la rétrocession des biens communs qu'à partir de l'achèvement du mur du chemin des mares sous la responsabilité de la maîtrise d'œuvre de la SCI PODAS conformément aux documents d'urbanisme qu'elle a délivrés.

Les employés communaux seront mandatés pour effectuer cette prestation jusqu'à la rétrocession sauf durant leur congé d'été (3 semaines au mois d'août).

Un courrier de la Mairie sera envoyé aux co-lotis pour les informer de cette décision.

► Communes nouvelles : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Mairie de Monceaux en Bessin en réponse à notre lettre du 25 mars dernier. Monsieur le Maire et son conseil donnent un avis favorable à notre demande et souhaitent que les deux communes se rencontrent pour débattre et réfléchir à ce sujet.

**Vu le 12 Juillet 2016
Pour affichage**

**Le Maire,
S. DUMAS**